

Désignation de l'entreprise : GROUPE MONCEAU FLEURS Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * 1 2

Adresse de l'entreprise 23, Rue d'Anjou 75008 PARIS Durée de l'exercice précédent * 1 2

Numéro SIRET* 4 2 1 0 2 5 9 7 4 0 0 0 2 1

Néant *

Exercice N clos le 3 0 0 9 2 0 1 1 N-1 3 0 0 9 2 0 1 0

		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3	Net 4
Capital souscrit non appelé (I)					
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *				
	Frais de développement *				
	Concessions, brevets et droits similaires	178 057	42 956	135 101	114 535
	Fonds commercial (1)				
	Autres immobilisations incorporelles				299 944
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
	Terrains				
	Constructions				
	Installations techniques, matériel et outillage industriels				
	Autres immobilisations corporelles	253 589	202 555	51 034	67 586
Immobilisations en cours					
Avances et acomptes					
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence				
	Autres participations	47 769 972	9 514 688	38 255 284	47 769 972
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts	17 750		17 750	27 500
Autres immobilisations financières*	107 309		107 309	113 836	
TOTAL (II)		48 326 676	9 760 198	38 566 477	48 393 372
STOCKS *	Matières premières, approvisionnements				
	En cours de production de biens				
	En cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et acomptes versés sur commandes	16 256		16 256	7 492
CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	5 321 553	72 845	5 248 708	3 341 719
	Autres créances (3)	6 125 272		6 125 272	5 962 786
	Capital souscrit et appelé, non versé				
DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres : ...54...330.....)	69 938	35 952	33 985	18 376
	Disponibilités	386 632		386 632	5 136 498
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	91 011		91 011	65 106
	TOTAL (III)	12 010 661	108 798	11 901 864	14 531 977
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	988 295		988 295	1 371 340
	Primes de remboursement des obligations (V)				
	Écarts de conversion actif * (VI)				
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		61 325 632	9 868 996	51 456 636	64 296 689
Renvois : (1) Dont droit au bail :			122 081	(3) Part à plus d'un an :	5 513 653
(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :				CR	
Clause de réserve de propriété :*			Stocks :		Créances :

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

SAGE Experts-comptables janvier 2011 : Etat préparatoire.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise GROUPE MONCEAU FLEURS

Néant *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

		Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : ...11...991...706...)	DA 11 991 706	11 610 356
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB 15 601 032	15 601 032
	Ecarts de réévaluation (2) * (dont écart d'équivalence <input type="checkbox"/> EK)	DC	
	Réserve légale (3)	DD 341 675	341 675
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE	
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <input type="checkbox"/> B1)	DF 5 200	386 550
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* <input type="checkbox"/> EJ)	DG 907 594	907 594
	Report à nouveau	DH 2 141 719	3 932 535
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI (10 457 513)	(1 790 815)
	Subventions d'investissement	DJ	
	Provisions réglementées *	DK 383 119	244 891
	TOTAL (I)	DL 20 914 532	31 233 818
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM
Avances conditionnées		DN	
TOTAL (II)		DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP 45 000	340 000
	Provisions pour charges	DQ	
	TOTAL (III)	DR 45 000	340 000
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS 15 237 500	15 237 500
	Autres emprunts obligataires	DT 6 909 000	6 909 000
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU 3 135 984	3 753 929
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <input type="checkbox"/> EI)	DV 2 636 557	4 118 233
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX 1 377 375	1 801 410
	Dettes fiscales et sociales	DY 1 096 414	866 140
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	
	Autres dettes	EA 97 708	36 659
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB 6 565	
TOTAL (IV)	EC 30 497 104	32 722 871	
(V)	Edits de conversion passif *	ED	
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE 51 456 636	64 296 689	
RENOVOIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	IB	
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	IC	
		ID	
		IE	
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF	
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG 4 641 724	5 501 389	
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH 874	3 276	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : GROUPE MONCEAU FLEURS		Exercice N			Exercice (N-1)	
		France	Exportations et livraisons intracommunautaires	Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	FB	FC		
	Production vendue	biens*	FD	FE	FF	
		services*	FG	FH	FI	4 882 824
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	FK	FL	4 882 824	
	Production stockée*			FM		
	Production immobilisée*			FN		
	Subventions d'exploitation			FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)			FP	120 000	
	Autres produits (1) (11)			FQ	18	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)				FR	5 002 842
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*			FS	7 926	
	Variation de stock (marchandises)*			FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*			FU	45	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*			FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*			FW	3 495 870	
	Impôts, taxes et versements assimilés*			FX	80 031	
	Salaires et traitements*			FY	1 416 731	
	Charges sociales (10)			FZ	485 926	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements*		GA	432 717
			- dotations aux provisions		GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *			GC	72 845
		Pour risques et charges : dotations aux provisions			GD	25 000
Autres charges (12)				GE	24 015	
Total des charges d'exploitation (4) (II)				GF	6 033 135	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				GG	(1 030 293)	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*			GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré*			GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)			GJ	214 887	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)			GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)			GL	1 430 525	
	Reprises sur provisions et transferts de charges			GM		
	Différences positives de change			GN	304	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			GO		
Total des produits financiers (V)				GP	1 645 412	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*			GQ	9 550 640	
	Intérêts et charges assimilées (6)			GR	1 410 104	
	Différences négatives de change			GS	7	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			GT		
Total des charges financières (VI)				GU	10 960 745	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)				GV	(9 315 332)	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)				GW	(10 345 626)	

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		GROUPE MONCEAU FLEURS		Néant <input type="checkbox"/> *		
		Exercice N		Exercice N - 1		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion		HA		693	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *		HB			
	Reprises sur provisions et transferts de charges		HC	200 000		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)		HD	200 000	693	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)		HE	191		
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *		HF	500 744	170 776	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		HG	138 228	490 543	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)		HH	639 163	661 319	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	(439 163)	(660 626)		
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		(IX)	HJ			
Impôts sur les bénéfices *		(X)	HK	(327 275)	(127 157)	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	6 848 254	5 242 692		
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	17 305 768	7 033 507		
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	(10 457 513)	(1 790 815)		
RENVOIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme		HO		
	(2)	Dont	produits de locations immobilières	HY	506 436	458 023
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG		
	(3)	Dont	- Crédit-bail mobilier *	HP		
			- Crédit-bail immobilier	HQ		
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IH		
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées		IJ		
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées		IK		
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)		HX		
	(9)	Dont transferts de charges		A1		966 355
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)		A2		
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)		A3		
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)		A4	24 000	21 708
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives		A6			
			obligatoires	A9		
(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :		Exercice N			
	Reprise provision restructuration		Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels		
	Transaction restructuration		200 000	200 000		
	Amortissements dérogatoires		138 228			
	Abandon de projet immobilisation en cours		288 744			
	Divers		12 191			
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N			
			Charges antérieures	Produits antérieurs		

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

SAGE Experts-comptables janvier 2011 - Etat préparatoire.

(Ne pas reporter le montant des centimes)*

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

SAGE Experts-comptables janvier 2011 : Etat préparatoire.

Désignation de l'entreprise		GROUPE MONCEAU FLEURS						Néant <input type="checkbox"/> *			
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations			
						1		2			
								3			
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I	CZ		D8		D9	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II	KD	425 302	KE		KF	52 698
CORPORELLES	Terrains					KG		KH		KI	
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9		KJ		KK		KL	
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1		KM		KN		KO	
	Installations générales, agencements* et aménagements des constructions		Dont Composants	M2		KP		KQ		KR	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		Dont Composants	M3		KS		KT		KU	
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *				KV	193 600	KW		KX	
		Matériel de transport *				KY		KZ		LA	
		Matériel de bureau et mobilier informatique				LB	59 001	LC		LD	989
		Emballages récupérables et divers *				LE		LF		LG	
	Immobilisations corporelles en cours					LH		LI		LJ	
	Avances et acomptes					LK		LL		LM	
	TOTAL III					LN	252 600	LO		LP	989
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence					8G		8M		8T	
	Autres participations					8U	47 769 972	8V		8W	
	Autres titres immobilisés					IP		IR		IS	
	Prêts et autres immobilisations financières					IT	141 336	IU		IV	67 393
	TOTAL IV					LQ	47 911 308	LR		LS	67 393
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)					OG	48 589 210	OH		OJ	121 080	
CADRE B		IMMOBILISATIONS				Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Révaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence	
						1		3		4	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I	IN		CO		DO	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II	IO		LV	299 943	LW	178 057
CORPORELLES	Terrains					IP		LX		LY	
	Constructions	Sur sol propre				IQ		MA		MB	
		Sur sol d'autrui				IR		MD		ME	
		Inst. gales, agencts et am. des constructions				IS		MG		MH	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels					IT		MJ		MK	
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencts, aménagements divers				IU		MM	193 600	MN	
		Matériel de transport				IV		MP		MQ	
		Matériel de bureau et informatique, mobilier				IW		MS	59 989	MT	
		Emballages récupérables et divers *				IX		MV		MW	
	Immobilisations corporelles en cours					MY		MZ		NA	
	Avances et acomptes					NC		ND		NE	
	TOTAL III					IY		NG	253 589	NH	
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence					IZ		OU		M7	
	Autres participations					IO		OX	47 769 972	OY	
	Autres titres immobilisés					I1		2B		2C	
	Prêts et autres immobilisations financières					I2	83 670	2E	125 059	2F	
	TOTAL IV					I3	83 670	NJ	47 895 030	NK	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)					I4		OK	383 613	OL	48 326 676	OM

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

5 bis

**TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION
SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES**

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Exercice N clos le **3 0 0 9 2 0 1 1**

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : GROUPE MONCEAU FLEURS Néant *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 - col.2) - col. 5 (5)] 6
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
 - a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
 - b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne « Provisions réglementées » .

CADRE B
DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	
2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE	-
3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE	=

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

SAGE Experts-comptables Janvier 2011 : Etat préparatoire.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032.

Désignation de l'entreprise GROUPE MONCEAU FLEURS

Néant *

CADRE A

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	CY		EL		EM		EN	
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL II	PE	10 823	PF	32 132	PG		PH	42 956
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ		QA		QB		QC	
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD	166 020	QE	1 579	QF		QG	167 600
	Matériel de transport	QH		QI		QJ		QK	
corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	18 994	QM	15 961	QN		QO	34 955
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL III		QU	185 014	QV	17 540	QW		QX	202 555
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		ØN	195 837	ØP	49 672	ØQ		ØR	245 510

CADRE B

VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables	DOTATIONS						REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel			
Frais établissements TOTAL I	M9	N1	N2		N3	N4	N5		N6	
Autres immob. incorporelles TOTAL II	N7	N8	P6		P7	P8	P9		Q1	
Terrains	Q2	Q3	Q4		Q5	Q6	Q7		Q8	
Constructions	Sur sol propre	R1	R2		R3	R4	R5		R6	
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3		S4	
	Inst. gales, agenc et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1		T2	
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5		T6	T7	T8		T9	
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc am, divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6		U7	
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4		V5	
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2		W3	
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9		X1	
TOTAL III	X2	X3	X4		X5	X6	X7		X8	
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL IV	NL	138 228			NM				NO	
Total général (I + II + III + IV)	NP	138 228	NQ	NR	NS	NT	NU		NV	
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)	NW	138 228	Total général non ventilé (NS + NT + NU)		NY	Total général non ventilé (NW - NY)		NZ	138 228	

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *

	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à étaler	1 371 340		Z9 383 044	Z8 988 295
Primes de remboursement des obligations			SP	SR

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

SAGE Experts-comptables janvier 2011 : Etat préparatoire.

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		GROUPE MONCEAU FLEURS			Néant <input type="checkbox"/> *				
Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4				
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers	3T	TA	TB	TC				
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II)	3U	TD	TE	TF				
	Provisions pour hausse des prix (1)*	3V	TG	TH	TI				
	Amortissements dérogatoires	3X	244 891	TM	138 228	TN	383 119		
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3		D4	D5	D6			
	Provisions fiscales pour implantations à l'étranger constituées avant le 1.1.1992 *	IA		IB	IC	ID			
	Provisions fiscales pour implantations à l'étranger constituées après le 1.1.1992 *	IE		IF	IG	IH			
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ		IK	IL	IM			
	Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP	TQ	TR			
	TOTAL I	3Z	244 891	TS	138 228	TT	383 119		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	120 000	4B	5 000	4C	100 000	4D	25 000
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F		4G		4H	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J		4K		4L		4M	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S	
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V		4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X		4Y		4Z		5A	
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D		5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F		5H		5J		5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP		EQ		ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S		5T		5U	
Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	220 000	5W	20 000	5X	220 000	5Y	20 000	
TOTAL II	5Z	340 000	TV	25 000	TW	320 000	TX	45 000	
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A	6B	6C	6D			
		- corporelles	6E	6F	6G	6H			
		- titres mis en équivalence	02	03	04	05			
		- titres de participation	9U	9V	9 514 688	9W	9 514 688		
		- autres immobilisations financières (1)*	06	07	08	09			
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S				
	Sur comptes clients	6T	6U	72 845	6V	72 845			
Autres provisions pour dépréciation (1)*	6X	6Y	35 952	6Z	35 952				
TOTAL III	7B		TY	9 623 486	TZ		UA	9 623 486	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	584 891	UB	9 786 714	UC	320 000	UD	10 051 605	
Dont dotations et reprises	- d'exploitation		UE	108 797	UF	120 000			
	- financières		UG	9 514 688	UH				
	- exceptionnelles		UJ	163 228	UK	200 000			
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5 ^e du C.G.I.					10				

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

SAGE Experts-comptables janvier 2011 : Etat préparatoire.

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

DGFIP N° 2056 2011

GROUPE MONCEAU FLEURS

Extension 1

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

PROVISIONS POUR HAUSSE DES PRIX	Montant début exercice	Augmentations	Diminutions	Montant fin exercice
Provision exceptionnelle	220 000	20 000	220 000	20 000
AUTRES PROVISIONS REGLEMENTEES	Montant début exercice	Augmentations	Diminutions	Montant fin exercice
PROVISIONS POUR IMPOTS	Montant début exercice	Augmentations	Diminutions	Montant fin exercice
Dépréciation des actions propres		35 952		35 952

SAGE Experts-comptables, janvier 2011 : Etat préparatoire.

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts).

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

SAGE Experts-comptables - janvier 2011 : Etat préparatoire.

CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'un an 3		
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations		UL		UM	UN		
	Prêts (1) (2)		UP	17 750	UR	US		
	Autres immobilisations financières		UT	107 309	UV	UW	2 978	
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		VA	86 550		86 550		
	Autres créances clients		UX	5 235 003	5 235 003			
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation prêtés ou remis en garantie * (antérieurement constituée * UO)		ZI					
	Personnel et comptes rattachés		UY					
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ					
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		VM				
		Taxe sur la valeur ajoutée		VB	466 086	466 086		
		Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN				
		Divers		VP	17 030	17 030		
	Groupe et associés (2)		VC	5 641 990	214 887	5 427 103		
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VR	166	166			
	Charges constatées d'avance		VS	91 011	91 011			
	TOTAUX		VT	11 662 894	VU	6 146 264	VV	5 516 631
RENOIS	(1)	Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice		VD				
		- Remboursements obtenus en cours d'exercice		VE	9 750			
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)		VF				
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y	15 237 500			15 237 500		
Autres emprunts obligataires (1)		7Z	6 909 000			6 909 000		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG	874	874			
	à plus d'1 an à l'origine		VH	3 135 111	694 971	2 440 140		
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A	1 355 536	1 355 536				
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	1 377 375	1 377 375				
Personnel et comptes rattachés		8C	26 491	26 491				
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	178 049	178 049				
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E					
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	858 803	858 803			
	Obligations cautionnées		VX					
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	33 071	33 071			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J						
Groupe et associés (2)		VI	1 281 021	12 281		1 268 740		
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	97 708	97 708				
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ						
Produits constatés d'avance		8L	6 565	6 565				
TOTAUX		VY	30 497 104	VZ	4 641 724	24 586 640	1 268 740	
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice		VJ				
		Emprunts remboursés en cours d'exercice		VK	3 005 169			
				(2)	Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques		VL	
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032								

Néant *

Désignation de l'entreprise : GROUPE MONCEAU FLEURS

Néant *

Exercice N, clos le : 3 | 0 | 0 | 9 | 2 | 0 | 1 | 1

I. RÉINTÉGRATIONS

BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE

Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail (entreprises à l'IR)	de l'exploitant ou des associés			à réintégrer :
		de son conjoint	moins part déductible*		
	Avantages personnels non déductibles * (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)				
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles				
	Autres charges et dépenses somptuaires visées à l'art. 39-4 du C.G.I.*				
	Taxe sur les voitures particulières des sociétés (entreprises à l'IS)				
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)*				
	Amendes et pénalités (nature : ..Divers.....)				
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)				

Quote-part Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE	WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI	L7	
Moins-values nettes à long terme	— imposées aux taux de 15 % ou de 19 % (16 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)			
	— imposées aux taux de 0 %			
Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs*	— Plus-values nettes à court terme			
	— Plus-values soumises au régime des fusions			
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)				
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT	Intérêts excédentaires (art. 39-1-3° et 212 du C.G.I.)	SU	Zones d'entreprises* (activité exonérée)	SW
	Déficits étrangers antérieurement déduit par les PME (art. 209C)	SX	Quote-part de 5 % des plus-values à taux zéro	M8

TOTAL I 9 070 548

II. DÉDUCTIONS

PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE

Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E.*			
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégréés dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)			
Régimes d'imposition particulières et impositions différées	Plus-values nettes à long terme	— imposées au taux de 15 % (16 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)	
		— imposées au taux de 0 %	
		— imposées au taux de 19 %	
		— imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures	
		— imputées sur les déficits antérieurs	
Autres plus-values imposées au taux de 19 %			
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*			
Régime des sociétés mères et des filiales * Produit net des actions et parts d'intérêts :		(Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation	2A

Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*.			
Majoration d'amortissement*			
Mesures d'inclination	Abattement sur le bénéfice et exonérations*	Entreprises nouvelles - (Reprise d'entreprises en difficultés 44 septies)	K9
		Entreprises nouvelles 44 sexies	L2
		Jeunes entreprises innovantes (art. 44 sexies A)	L5
	Pôle de compétitivité (art. 44 undecies)	Société investissements immobiliers cotées (art. 208C)	K3
	Zone franche urbaine (art. 44 octies et octies A)	Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)	IF
		Zone franche Corse (art. 44 decies)	OT
		Zone franche d'activité (art. 44 quaterdecies)	XC
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)			
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé		Déficits filiales et succursales étrangères article 209C	OT
		Créance dégagee par le report en arriere de déficit	ZI

TOTAL II 10 467 656

III. RÉSULTAT FISCAL

Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :		} bénéfice (I moins ID) déficit (II moins I)	XI
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)			ZL
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)			
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)			XN

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

SAGE Experts-comptables Janvier 2011 : Etat préparatoire.

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

GROUPE MONCEAU FLEURS

DGFIP 2058 A 2011
Extension

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

<i>REINTEGRATIONS DIVERSES</i>	<i>Montant exercice N</i>
PROVISION DEPRECIATION TITRES CA2F	102 000
PROVISION DEPRECIATION TITRES MFEI	1 080 444
PROVISION DEPRECIATION TITRES MFEF	99 121
PROVISION DEPRECIATION TITRES MF	700 622
PROVISION DEPRECIATION TITRES HAURAUNIZE	2 348 515
PROVISION DEPRECIATION TITRES HAPPY	5 060 723

<i>DEDUCTIONS DIVERSES</i>	<i>Montant exercice N</i>
DAP sur oeuvres d'art	5 200

10

**DÉFICITS, INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER
ET PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES**

Désignation de l'entreprise <u>GROUPE MONCEAU FLEURS</u>	Néant <input type="checkbox"/> *
--	----------------------------------

I. SUIVI DES DÉFICITS			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4	1 930 707	
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)	K5		
Déficits reportables (différence K4 - K5)	K6	1 930 707	
Déficit de l'exercice (tableau 2058A, ligne XO)	YJ	1 397 108	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	YK	3 327 815	
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 ^e bis Al. 1 ^{er} du CGI, dotations de l'exercice	ZT		
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT			
(à détailler sur feuillet séparé)	Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 ^e bis Al. 2 du CGI*	ZV	ZW	
Provisions pour risques et charges *			
	8X	8Y	
	8Z	9A	
	9B	9C	
Provisions pour dépréciation *			
	9D	9E	
	9F	9G	
	9H	9J	
Charges à payer			
ORGANIC	9K	4 513	9L 3 385
	9M		9N
	9P		9R
	9S		9T
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)	YN	4 513	YO 3 385
à reporter au tableau 2058-A :		↓ ligne WI	↓ ligne WU

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

**CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS
(art.237 septies du CGI)**

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1			

CRÉDITS D'IMPÔTS

Crédit d'impôt en faveur de la recherche	JQ	Crédit d'impôt en faveur de la formation des dirigeants	JR	Crédit d'impôt famille	JS
Réduction d'impôt en faveur du mécénat	JT	Crédit d'impôt investissement en Corse	JU	Crédit d'impôt en faveur de l'apprentissage	JV
Crédit d'impôt afférent aux valeurs mobilières (BIC)	JW	Autres imputations	JX		

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

SAGE Experts-comptables janvier 2011 : Etat préparatoire.

Désignation de l'entreprise <u> GROUPE MONCEAU FLEURS </u>										Néant <input type="checkbox"/> *	
TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT (Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés) (1)											
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie									OC	3 932 535
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie									OD	(1 790 815)
	Prélèvements sur les réserves (à détailler)										
	Sous-total (à reporter dans la colonne de droite)									OE	
TOTAL I									OF	2 141 719	
AFFECTATIONS	Affectations aux réserves { - Réserve légale - Autres réserves									ZB	
	Dividendes									ZD	
	Autres répartitions									ZE	
	Report à nouveau									ZF	
	Report à nouveau									ZG	2 141 719
	(N.B. Le total I doit nécessairement être égal au total II)									ZH	2 141 719
(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.											
RENSEIGNEMENTS DIVERS											
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail) J7						YQ				
	- Engagements de crédit-bail immobilier						YR				
	- Effets portés à l'escompte et non échus						YS				
DETAIL DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance						YT	6 241			
	- Locations, charges locatives (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois) J8 493 346						XQ	509 903	494 065		
	- Personnel extérieur à l'entreprise						YU	189 665			
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)						SS	2 025 348	1 357 577		
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages						YV				
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles) ES						ST	764 713	1 346 356		
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052						ZJ	3 495 870	3 197 999		
IMPÔTS ET TAXES	- Taxe professionnelle*						YW	18 612	16 399		
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers) ZS						9Z	61 419	50 460		
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052						YX	80 031	66 859		
T.V.A.	- Montant de la T.V.A. collectée						YY	1 174 635	1 081 579		
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations						YZ	710 039	546 497		
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS 1 ou modèle 2460 de 2010)*						OB	1 337 553			
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *						OS				
RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe. JA		(1 397 108)	Plus-values à 15%	JK		Plus-values à 0%	JL			
				Plus-values à 19%	JM		Imputations	JC			
	Groupe : résultat d'ensemble. JD		(3 903 155)	Plus-values à 15%	JN		Plus-values à 0%	JO			
				Plus-values à 19%	JP		Imputations	JF			
Selon le cas, indiquer 1 si bénéfice consolidé, 2 si bénéfice intégré, 3 si régime de groupe. JG			3	Indiquer 1 pour société mère, 2 pour filiale	JH	N° SIRET de la société mère JJ					
- numéro de centre de gestion agréé* XP											
- Effectif moyen du personnel * (dont : apprentis : <input type="text"/> handicapés : <input type="text"/>)						YP	10	9			
- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *						ZK	3,90 %	3,93 %			
- Filiales et participations : La liste prévue par l'art. 38 II de l'ann. III au C.G.I. (tableau 2059-G) Si absence de filiales et participations, cocher 0 doit être jointe obligatoirement à la présente déclaration Si présence de filiales et participations, cocher 1						ZR		0			

Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts).

Désignation de l'entreprise : GROUPE MONCEAU FLEURS

Néant

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

Nature et date d'acquisition des éléments cédés*		Valeur d'origine*	Valeur nette réévaluée*	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements*	Valeur résiduelle
①		②	③	④	⑤	⑥
I - Immobilisations*	1					
	2					
	3					
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *

	Prix de vente	Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-value taxable à 19 % (1)
				⑩			
				19 %	15 % ou 16 %	0 %	
	⑦	⑧	⑨				⑪
I - Immobilisations*	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	17	Résultats nets de concession de licences d'exploitation de brevets faisant partie de l'actif immobilisé et n'ayant pas été acquis à titre onéreux depuis moins de deux ans					
	18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	20	Divers (détail à donner sur une note annexe)*					
	CADREA : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) ⑨						
	CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) ⑩			(A)	(B)	(C)	
CADRE C : autres plus-values taxable à 19 % ⑪				(Ventilation par taux)			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : GROUPE MONCEAU FLEURS Néant *

A ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES À COURT TERME
(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

Origine		Montant net des plus-values réalisées*	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie				
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)				
	sur 10 ans				
	sur une durée différente (art.39 quaterdecies 1 ^{er} et 1 ^{quater} CGI)				
TOTAL 1					
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
	sur 3 ans au titre de	N - 1			
		N - 2			
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1 ^{er} et 1 ^{quater} du CGI)	N - 1			
		N - 2			
		N - 3			
		N - 4			
		N - 5			
		N - 6			
		N - 7			
(à préciser) au titre de :	N - 8				
N - 9					
TOTAL 2					

B PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS
Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.

Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission (personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement) Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)

Origine des plus-values et date des fusions ou des apports	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
TOTAL				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : GROUPE MONCEAU FLEURS Néant *

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ❶ ou 16 % ❷.	
Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a <i>sexies</i> -0 bis du CGI) ❸*.	
Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a <i>sexies</i> -0 du CGI) ❹*.	

- ❶ Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés
- ❷ Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine	Moins-values à 16 %	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 16 %	Solde des moins-values à 16 %
❶	❷	❸	❹
Moins-values nettes N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N - 1		
	N - 2		
	N - 3		
	N - 4		
	N - 5		
	N - 6		
	N - 7		
	N - 8		
	N - 9		
	N - 10		

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS*

Origine	Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col. ❷ = ❷+❸+❹-❺-❻
	À 19 %, 16,5% ❶ ou à 15 %	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a <i>sexies</i> -0 du CGI)	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a <i>sexies</i> -0 bis du CGI)	À 15 % Ou À 16,5 % ❶		
❶	❷	❸	❹	❺	❻	❼
Moins-values nettes N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N - 1					
	N - 2					
	N - 3					
	N - 4					
	N - 5					
	N - 6					
	N - 7					
	N - 8					
	N - 9					
	N - 10					

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5% (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

SAGE Experts-comptables janvier 2011 : Etat préparatoire.

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : GROUPE MONCEAU FLEURS	Néant <input type="checkbox"/> *
---	----------------------------------

I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N						
Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme						
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés { - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					

II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS * (5 ^e , 6 ^e , 7 ^e alinéas de l'art. 39-1-5 ^e du CGI)				
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (article 53 A
du code général des impôts).

16

**DÉTERMINATION DE LA VALEUR AJOUTÉE
PRODUITE AU COURS DE L'EXERCICE**

3e EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

Désignation de l'entreprise : <u>GROUPE MONCEAU FLEURS</u>		Néant <input type="checkbox"/> *
Exercice ouvert le : <u>01102010</u> et clos le : <u>30092011</u>		Durée en nombre de mois <u>12</u>
I - Production de l'entreprise		
Ventes de marchandises	OA	
Production vendue - Biens	OB	
Production vendue - Services	OC	4 882 824
Production stockée	OD	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE	
Subventions d'exploitation reçues et abandons de créances à caractère financier (en partie)	OF	
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	OH	18
Transferts de charges refacturées et transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL	
TOTAL 1	OM	4 882 842
II - Consommation de biens et services en provenance de tiers (1)		
Achats de marchandises (droits de douane compris)	ON	
Variation de stocks (marchandises)	OO	
Achats de matières premières et autres approvisionnements (droits de douane compris)	OP	
Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)	OQ	
Autres achats et charges externes, à l'exception des loyers et redevances	OR	2 988 589
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OS	13 935
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU	
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	OW	24 015
Abandons de créances à caractère financier (en partie)	OX	
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisation corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale et courante	OY	
Taxes sur le C.A. autre que la TVA, contributions indirectes (droits sur les alcools et les tabacs...), T.I. P.P.	OZ	
Fraction des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9	
TOTAL 2	OJ	3 026 539
III - Valeur ajoutée produite		
Calcul de la Valeur Ajoutée	TOTAL 1 - TOTAL 2	OG 1 856 303
<p>Pour les entreprises de crédit, les entreprises de gestion d'instruments financiers, les entreprises d'assurance, de capitalisation et de réassurance de toute nature, cette fiche sera adaptée pour tenir compte des modalités particulières de détermination de la valeur ajoutée ressortant des plans comptables professionnels (extraits de ces rubriques à joindre).</p>		

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OS, OW et OZ des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

17

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)



(1)

Néant *

N° de dépôt
[]

EXERCICE CLOS LE 30092011

N° SIRET 4 2 1 0 2 5 9 7 4 0 0 0 2 1

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE GROUPE MONCEAU FLEURS

ADRESSE (voie) 23, Rue d'Anjou

CODE POSTAL 75008 VILLE PARIS

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise	P1	1	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P3	2156636
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	P2	2	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P4	2900

EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique S.A.R.L. Dénomination LAURENT AMAR PARTICIPATION
 N° SIREN (si société établie en France) 499034239 % de détention 35,97 Nb de parts ou actions 2156636
 Adresse : N° 1 Voie Rue de Stockholm
 Code Postal 75008 Commune Paris Pays FRANCE

Forme juridique [] Dénomination []
 N° SIREN (si société établie en France) [] % de détention [] Nb de parts ou actions []
 Adresse : N° [] Voie []
 Code Postal [] Commune [] Pays []

Forme juridique [] Dénomination []
 N° SIREN (si société établie en France) [] % de détention [] Nb de parts ou actions []
 Adresse : N° [] Voie []
 Code Postal [] Commune [] Pays []

Forme juridique [] Dénomination []
 N° SIREN (si société établie en France) [] % de détention [] Nb de parts ou actions []
 Adresse : N° [] Voie []
 Code Postal [] Commune [] Pays []

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) [] Nom patronymique [] Prénom(s) []
 Nom marital [] % de détention [] Nb de parts ou actions []
 Naissance: Date [] N° Département [] Commune [] Pays []
 Adresse : N° [] Voie []
 Code Postal [] Commune [] Pays []

Titre (2) [] Nom patronymique [] Prénom(s) []
 Nom marital [] % de détention [] Nb de parts ou actions []
 Naissance: Date [] N° Département [] Commune [] Pays []
 Adresse : N° [] Voie []
 Code Postal [] Commune [] Pays []

SAGE Experts-comptables Janvier 2011 : Etat préparatoire.

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.
 (2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.
 * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)



(1)

Néant *

EXERCICE CLOS LE 30092011

N° SIRET 4 2 1 0 2 5 9 7 4 0 0 0 2 1

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE GROUPE MONCEAU FLEURS

ADRESSE (voie) 23, Rue d'Anjou

CODE POSTAL 75008 VILLE PARIS

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE P5 11

Forme juridique SAS Dénomination HAURAUNIZE

N° SIREN (si société établie en France) 480737956 % de détention 100,00

Adresse : N° Voie RUE ST GILLES- ZAC DES DEUX RIVIERES

Code Postal 76000 Commune ROUEN Pays FRANCE

Forme juridique SARL Dénomination GLOBAL EXPORT BV

N° SIREN (si société établie en France) 453184350 % de détention 100,00

Adresse : N° 2 Voie RUE VITRUBE

Code Postal 91149 Commune Villebon Sur Yvette Pays FRANCE

Forme juridique SA Dénomination KSV HOLDING BV

N° SIREN (si société établie en France) % de détention 100,00

Adresse : N° 55 Voie 1012 KK AMSTERDAM

Code Postal Commune AMSTERDAM Pays PAYS BAS

Forme juridique SARL Dénomination MONCEAU FLEURS EXPANSION FRANCE

N° SIREN (si société établie en France) 512371733 % de détention 29,24

Adresse : N° 2 Voie RUE VITRUBE

Code Postal 91140 Commune Villebon Sur Yvette Pays FRANCE

Forme juridique SAS Dénomination HAPPY INC

N° SIREN (si société établie en France) 483507810 % de détention 100,00

Adresse : N° 2 Voie RUE VITRUBE

Code Postal 91140 Commune Villebon Sur Yvette Pays FRANCE

Forme juridique SA Dénomination MONCEAU FLEURS

N° SIREN (si société établie en France) 390119667 % de détention 99,90

Adresse : N° 92 Voie BOULEVARD MALESHERBES

Code Postal 75008 Commune PARIS Pays FRANCE

Forme juridique SARL Dénomination LA GENERALE DES VEGETAUX

N° SIREN (si société établie en France) 421117219 % de détention 100,00

Adresse : N° 2 Voie RUE VITRUBE

Code Postal 91140 Commune Villebon Sur Yvette Pays FRANCE

Forme juridique SARL Dénomination MONCEAU FLEURS EXPANSION INTERNATIONAL

N° SIREN (si société établie en France) 512371618 % de détention 43,50

Adresse : N° 2 Voie RUE VITRUBE

Code Postal 91140 Commune Villebon Sur Yvette Pays FRANCE

EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

SAGE Experts-comptables Janvier 2011 : Etat préparatoire.

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032.

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

Extension

GROUPE MONCEAU FLEURS

Forme juridique	SARL	Dénomination	SALMON
N° SIREN (si société établie en France)	510043094	% de détention	51,00
Adresse : N°	2	Voie	RUE LEMERCIER
Code Postal	75017	Commune	PARIS
		Pays	FRANCE
Forme juridique		Dénomination	KABUSHIKI KAISHA MEZON DO BERUDI
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	31,90
Adresse : N°		Voie	1-1-1 MIZUSAWA MIYAMAE-KU
Code Postal	216-0012	Commune	KAWASAKI KANAGAWA
		Pays	JAPON
Forme juridique	SAS	Dénomination	FLORAJET CA2F
N° SIREN (si société établie en France)	509078598	% de détention	51,00
Adresse : N°	285	Voie	RUE GILLES ROBERVAL BATIMENT A1, PARC KENNEDY
Code Postal	30900	Commune	NIMES
		Pays	FRANCE
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	
		Pays	
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	
		Pays	
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	
		Pays	
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	
		Pays	
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	
		Pays	

Exercice ouvert le 01102010 et clos le 30092011 Régime simplifié d'imposition
 Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe Régime réel normal

Adresse du service où doit être déposée cette déclaration: SIE DE 17E LA PLAINE MONCEAU
 6A BOULEVARD DE REIMS
 75844 PARIS CEDEX 17

Adresse du déclarant (quand celle-ci est différente de l'adresse du destinataire) et/ou adresse du siège social si elle est différente du principal établissement :

A IDENTIFICATION

Identification du destinataire: GROUPE MONCEAU FLEURS
 23, Rue d'Anjou
 75008 PARIS

651 Insp., IFU	320679 N° dossier	4 2 1 0 2 5 9 7 4 0 0 0 2 1 N° Siret
-------------------	----------------------	---

B ACTIVITÉ

Activités exercées (souligner l'activité principale):
 ACTIVITE DE HOLDING, PRISE DE PARTICIPATION

Si vous avez changé d'activité, cochez la case

Préciser éventuellement:
 l'ancienne adresse en cas de changement:

le téléphone:

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. page 4)

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable au taux de 33,1/3 %	<input type="text"/>	Bénéfice imposable au taux de 15 %	<input type="text"/>	Déficit (report de la ligne XO du 2058 A ou 372 du 2033 B)	1 397 108
2 Plus-values	Plus-values à long terme imposables au taux de 15 %	<input type="text"/>	Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevet au taux de 15% (ligne 17 du tableau n° 2059A ou 591 du tableau 2033C) (sous déduction du montant imposé à 15% du cadre 1)	<input type="text"/>		
	Plus-values à long terme imposables au taux de 19%	<input type="text"/>	Autres plus-values imposables au taux de 19%	<input type="text"/>	Plus-values à long terme imposables au taux de 0%	<input type="text"/>
					Plus-values exonérées art. 238 <i>quindecies</i>	<input type="text"/>

3 Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches (cocher la case selon le cas). Ces montants ne doivent pas être retranchés des résultats mentionnés en C-1 et C-2

Entreprises nouvelles art. 44 *sexies* Jeunes entreprises innovantes Zones franches urbaines Zone franche Corse Pôle de compétitivité

Entreprises nouvelles art. 44 *septies* Zones franches d'activités art. 44 *quaterdecies* Autres dispositifs Zone de restructuration de la défense art.44 *terdecies*

Sociétés d'investissements immobiliers cotées Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas) Plus-values exonérées relevant du taux à 15%

D IMPUTATIONS (cf. page 4)

Les crédits d'impôt indiqués aux 1 et 2 ci-dessous ne sont imputables que pour partie s'ils n'ont pas été comptabilisés par l'entreprise (66,66 %).

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt
 Impôt déjà versé au Trésor (Crédit d'impôt) indiqué sur les certificats joints au relevé de solde d'impôt sur les sociétés ou afférent aux primes de remboursement

2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet État, territoire ou collectivité. Total figurant en cartouche au cadre VII de l'imprimé n° 2066

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. page 4)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,50 %

E bis COTISATION SUR LA VALEUR AJOUTÉE DES ENTREPRISES

Pour les entreprises mono établissements et n'employant pas de salariés exerçant une activité de plus de 3 mois dans plusieurs communes (Chantiers, Missions,...), en cochant cette case vous êtes dispensé de déposer une 1330-CVAE.

Valeur ajoutée de référence

Chiffre d'affaire de référence

Pour le calcul de la valeur ajoutée et du chiffre d'affaire, se reporter la notice de la 1330-CVAE.

Facilitez-vous l'impôt et faites vos démarches sur internet avec le site www.impots.gouv.fr

CGA Viseur conventionné

Nom, adresse, téléphone, télécopie : FB CONSEIL 1 RUE DE STOCKHOLM 75008 PARIS 0156950840

- Professionnel de l'expertise comptable :
 - Conseil :
 - CGA :
 - N° d'agrément du CGA

À PARIS le 22/02/2012
 Signature et qualité du déclarant M. AMAR
 Président

SAGE Experts-comptables Janvier 2011 : Etat préparatoire. Les dispositions des articles 34, 35 et 36 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique et libertés, modifiée par la loi n° 2004-801 du 6 août 2004 s'appliquent : elles garantissent pour les données vous concernant, un droit d'accès et de rectification, auprès de votre service des impôts.

Désignation de l'entreprise (À ne remplir que sur les exemplaires « en continu »)
et Date de clôture de l'exercice GROUPE MONCEAU FLEURS
30092011

H AFFECTATION DES VOITURES DE TOURISME

figurant à l'actif de l'entreprise ou dont celle-ci a assumé les frais d'entretien.
Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle.

Voitures affectées aux dirigeants ou aux cadres			Voitures utilisées pour les besoins généraux de l'exploitation		
Caractéristiques marque et puissance	Nom, qualité et adresse de la personne à laquelle la voiture est affectée	Propriétaire (P) ou non propriétaire (NP)	Caractéristiques marque et puissance	Service auquel la voiture est affectée	Propriétaire (P) ou non propriétaire (NP)

I DIVERS

NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

ADRESSES DES AUTRES ÉTABLISSEMENTS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

J CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION

RÉMUNÉRATIONS	Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés, figurant sur la DADS 1 ou modèle 2460 de 2010, montant total des bases brutes fiscales inscrites dans la colonne 18 A. Ils doivent être majorés, le cas échéant, des indemnités exonérées de la taxe sur les salaires, telles notamment les sommes portées dans la colonne 20 C au titre de la contribution de l'employeur à l'acquisition des chèques-vacances par les salariés.	
	Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages	

K CE CADRE NE CONCERNE QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION MOINS-VALUES À LONG TERME (MVLТ) (voir les explications figurant page 10 sur la notice n°2033-NOT, n°2033-C, Cadre III)

	Taux de 15 % (art. 219 I a ter et a quater du CGI)
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice	
MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice	
MVLT réalisée au cours de l'exercice	
MVLT restant à reporter	

L RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires. (Articles 223 A à U du CGI)

- Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

- Résultat fiscal de cette société déterminé comme si elle n'était pas membre du groupe (report du résultat figurant sur le tableau n°2058 A bis).

bénéfice ou déficit (indiquer + ou - selon le cas)	<input type="text" value="(1 397 108)"/>	plus ou moins-values à long terme imposables au taux de 15 %	<input type="text"/>
plus ou moins-values à long terme afférentes à des cessions de titre de sociétés à prépondérance immobilière cotées et imposables au taux de 19%	<input type="text"/>	plus ou moins values à long terme imposables au taux de 0 %	<input type="text"/>
Chiffre d'affaires TTC	<input type="text" value="5 839 857"/>		

- Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère.

N° SIRET